La Sarthe perd la guerre des rillettes

21/07/2010 à 17h11



Les cochons sarthois ont la gueule de bois au lendemain de la décision rendue par le Conseil d'Etat. La haute juridiction a en effet décidé que les charcutiers du département ne seront désormais plus les seuls à pouvoir afficher sur le traditionnel pot de plastique blanc l'appellation « rillettes du Mans » ou « rillettes de la Sarthe ». Un droit exclusif dont ils bénéficiaient depuis un arrêté interministériel de 2007.

Ouest-France
(merci à Pierre 1er)